Tribune exceptionnelle de Sophie Boutillier

L'artisanat, la plus vieille activité d'aujourd'hui et de demain, la permanence mouvante des métiers d'art

DUNKERQUE.

Sophie Boutillier, docteur en sciences économiques, est maître de conférences à l'Université du Littoral-côte d'Opale de Dunkerque. Auteure en 2006 de l'ouvrage L'artisanat. La modernité réinventée, publiée chez L'Harmattan, elle cosigne en novembre 2015, dans la revue Marché et organisation, avec Claude Fournier et Cédric Perrin, Le temps des artisans. Permanence et mutation.

L'artisanat d'art représente très certainement à l'heure actuelle l'activité artisanale par excellence, combinant des savoir-faire anciens et de haut niveau, reproduisant ainsi des gestes millénaires, sans toutefois ignorer l'innovation, qu'il s'agisse de l'innovation du produit, du procédé ou organisationnelle. Internet a ainsi fait son entrée depuis quelques années dans les ateliers des artisans d'art, comme par exemple dans le domaine de la mode ou encore de la bijouterie et de la joaillerie. Par ailleurs, alliant les savoirs ancestraux et les techniques modernes, le domaine de l'éco-construction est également en pleine mutation, à l'heure où de nouveaux défis se posent face aux enjeux du changement climatique. Mais qu'il s'agisse de l'artisanat en général ou de l'artisanat d'art en particulier, ces appellations générales regroupent des activités très variées définies dans un cadre juridique bien précis, qui ont largement évolué au cours du temps.

L'artisanat : une réalité juridique récente pour une réalité historique ancienne

Depuis 2010, le nombre d'entreprises artisanales a dépassé, selon l'INSEE1, le million, soit 1 223 615 entreprises exactement. C'est en 2010 que le million a été atteint. Mais, ce n'est pas une situation inédite : en 1948, le million d'entreprises artisanales avait été également dépassé. Cependant, compter les artisans sur la longue durée pose plusieurs problèmes méthodologiques. La définition officielle de l'artisanat a changé au cours du temps. La définition officielle de l'artisanat ne remonte qu'aux années 1920, période d'après-guerre en proie à des difficultés économiques et sociales importantes. Les chambres de métiers sont créées en 1925, le registre des métiers en 1934. La définition actuelle de l'artisanat relève de la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, selon laquelle « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat ». C'est par conséquent la référence au métier (mais d'un métier qui évolue), soit à un savoir-faire, qui définit l'artisan, ceci dans la continuité de sa signification originelle, puisque le vocable français « artisan » est entré dans la langue française au 16e siècle de l'italien « artigiano » (2) qui désigne l'homme de l'art, c'est-à-dire celui qui maîtrise l'un des métiers mécaniques, par opposition aux arts libéraux (qui regroupaient les arts de la langue, de la grammaire et de la rhétorique et visaient la connaissance du vrai). Les arts libéraux se distinguaient des arts serviles (comme la menuiserie, la poterie… soit les disciplines qui avaient en commun la transformation d'une matière tangible) et des beaux-arts (ceux-ci visaient la contemplation du beau, comme la peinture, la danse…). Ainsi, au 12e siècle, on distinguait sept arts mécaniques, soit la fabrication de la laine, l'armement, la navigation, l'agriculture, la chasse, la médecine et le théâtre.

La modernité plurielle et changeante de l'artisanat d'art

A l'heure actuelle plus de 510 activités, selon la Chambre des métiers et de l'artisanat (3), sont classées comme relevant de l'artisanat, réparties en quatre groupes : 1/les métiers de l'alimentation, 2/du bâtiment, 3 de la production et des services, et 4/les métiers d'art qui compte le plus petit nombre d'entreprises. L'article 22 de la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (4) donne la définition légale suivante des métiers d'art : « relèvent des métiers d'art, (5) les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique ». Selon la liste officielle publiée au Journal Officiel au 31 janvier 2016 (remplaçant une liste précédente publiée en 2003) 198 métiers et 83 spécialités sont répertoriés sont répertoriés comme relevant de l'artisanat d'art, soit au total 281 activités réparties en 16 domaines dans une logique de filière économique dans le but de les relier à leur marché (art floral, architecture, bois, mode, terre, verre, cuir, textiles, arts graphiques ou arts du spectacle, etc.). Ce redécoupage répond à l'évolution des savoirs et des métiers, mais relève également de considérations économiques. Par rapport à la liste précédente, 39 métiers et 39 spécialités ont été ajoutés, alors que d'autres ont été retirés. Par exemple, les métiers de graphiste et infographiste ne sont plus considérés comme se rattachant aux métiers de l'artisanat d'art. Par ailleurs, certains métiers ont été dans un autre domaine d'activité. C'est le cas des métiers d'ébéniste et de tapissier d'ameublement qui été rattachés aux secteurs bois et textile dans la liste de 2003 et qui sont aujourd'hui regroupés au sein d'un même domaine intitulé « domaine de l'ameublement et de la décoration ». Par ailleurs, les métiers rattachés autrefois au secteur « pierre » sont répartis à présent d'une autre façon. Le domaine de l'architecture et des jardins regroupe les métiers de fontainier, marbrier, sculpteur sur pierre et tailleur de pierre. Le domaine de l'ameublement et de la décoration regroupe les métiers de marqueteur de pierres dures et de graveur sur pierre.

A l'heure actuelle plus de 38000 entreprises (essentiellement des PME, voire des TPE et de petits ateliers) sont répertoriées, réparties dans une grande variété d'activités très connues comme l'ébénisterie ou la bijouterie, mais également dans des métiers plus rares (chaumier, gantier, sérigraphe, etc.), soit un nombre relativement faible par rapport au million des entreprises artisanales recensées. La majorité de ces entreprises se concentrent en Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Le développement d'activités de métiers d'art est en effet fréquemment associé au tourisme et au loisir, ce qui ne doit pas être négligé en France alors que le tourisme contribue à 7,4% du PIB5 (en 2014), mais également à des activités plus directement en lien avec des activités plus quotidiennes comme l'architecture ou la mode. En proie à une nouvelle alchimie, dont seule l'histoire a le secret, l'artisanat poursuit ainsi sa permanente métamorphose.

1 http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF09403
2 Voir à ce propos : Perrin C., 2015, Un million d'artisans. La situation actuelle de l'artisanat français dans une perspective historique », Marché & organisations, N° 24, pages 15-36.
3 http://www.artisanat.fr/Espacejeunes/Devenirapprenti/Choisirunm%C3%A9tier/Lesm%C3%A9tiersdart/tabid/289/Default.aspx
4 http://www.institut-metiersdart.org/metiers-d-art-en-francehttp://www.institut-metiersdart.org/metiers-d-art-en-france
5 http://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/chiffres-cles-tourismehttp://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/chiffres-cles-tourisme.